

**République Française**  
**Département de la NIEVRE**

**Compte-rendu**  
**des délibérations de la Commune de LUTHENAY-UXELOUP**  
**séance du 12/03/2018**

L' an 2018 et le 12 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas NOLIN, Maire.

**Présents** : M. NOLIN Nicolas, Maire, Mmes : DARSY Magali, JOUASSIN Nathalie, NOLIN Joëlle, SCHOONBROODT Françoise, SERPOLET Maryse, MM : FRANÇOIS Daniel, JACQUET Pascal, LEVASSEUR Etienne, MINÉ Jean-Philippe, RIBET Yves

**Absent(es) excusé(es) :**

Michel GARNIER a donné pouvoir à Daniel FRANCOIS  
Danièle DAMOISY a donné pouvoir à Yves RIBET  
Daniel LAVIELLE a donné pouvoir à Jean-Philippe MINE

**Absent(e) non excusée :** Elodie RICARD

**Nombres de membre :**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 11

Date de la convocation : 01/03/2018

Date d'affichage : 01/03/2018

**Secrétaire de séance** : Jean-Philippe MINE

**Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 23/11/2017** : à l'unanimité

**SOMMAIRE**

**Réf : 83-2018** : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017  
**BUDGET COMMUNE**

**Réf : 84-2018** : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 AU  
**BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE**

**Réf : 85-2018** : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017  
**DU BUDGET COMMUNE**

**Réf : 86-2018** : INDEMNITE DES AGENTS RECENSEUR



**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017  
BUDGET COMMUNE  
(réf : 83-2018)**

**DELIBERATION REFUSEE PAR LA PREFECTURE DE LA NIEVRE CAR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT  
AURAIT DU ETRE VOTE LE MEME JOUR.  
CETTE DELIBERATION SERA DONC REPRESENTEE AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Afin de permettre au conseil municipal de délibérer sereinement sur le compte administratif 2017 de la commune, M. Nicolas NOLIN, sort de la salle.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- réuni sous la présidence de Yves RIBET, 1er adjoint, élu à l'unanimité par l'assemblée délibérante,
- délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Nicolas NOLIN, Maire,
- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017,
- à l'unanimité :

\* lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer

ainsi :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	361 094.39 €
Recettes	455 478.22 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	106 556.18 €
Recettes	71 057.00 €

Résultat de clôture de fonctionnement	+ 361 844.81€
Résultat de clôture d'investissement	- 45 650.14 €
Solde des restes à réaliser	- 66 097.00 €
<b>Résultat définitif exercice 2017</b>	<b>+ 250 097.67 €</b>

**A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstentions : 0)**

**AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 AU  
BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE  
(réf : 84-2018)**

**DELIBERATION REFUSEE PAR LA PREFECTURE DE LA NIEVRE CAR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT  
AURAIT DU ETRE VOTE LE MEME JOUR.  
CETTE DELIBERATION SERA DONC REPRESENTEE AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal ayant constaté au COMPTE ADMINISTRATIF 2017, L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT POUR UN MONTANT DE 250 097.67 €.

**DECIDE**

- **DE REPORTER LA SOMME DE 250 097.67 €** en section de fonctionnement au compte 002 excédent de fonctionnement reporté - AU BUDGET PRIMITIF 2018 ;
- **DE REPORTER LA SOMME DE - 145 650.14 €** en section d'investissement au compte 001 – excédent d'investissement reporté - AU BUDGET PRIMITIF 2018 ;

**- DE REPORTER LA SOMME DE 111 747.14 €** au compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisés -  
AU BUDGET PRIMITIF 2018

**A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstentions : 0)**

**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017  
DU BUDGET COMMUNE  
(réf : 85-2018)**

*Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE NEVERS le : 13/03/2018*

*et publication ou notification du : 13/03/2018*

Le conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant :

1. sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appel ni observation ni réserve de sa part.

**A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstentions : 0)**

**INDEMNITE DES AGENTS RECENSEUR  
(réf : 86-2018)**

*Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE NEVERS le : 15/03/2018*

*et publication ou notification du : 15/03/2018*

Suite au recensement de la population qui a eu lieu du 18 janvier au 17 février 2018, le Maire propose à l'assemblée délibérante de fixer une indemnité pour les agents recenseur.

Après réflexion et concertation, le conseil municipal décide de verser une indemnité de 900.00 € net à chaque agent recenseur (Mme Alison REVENEAU et M. Clément ABBAD) en dédommagement du travail fourni et des frais divers (essence, déplacements, formations, utilisation de leur téléphone personnel, etc...). Cette somme leur sera versée avec la paye de mars.

**A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstentions : 0)**

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

### **TRANSFERT DE COMPETENCE DU LOGICIEL DE BERGER LEVRAULT DE SEGILOG AU SIEEEN**

Deux personnes du SIEEEN sont venues faire une proposition à l'assemblée délibérante. La décision définitive sera prise lors de la réception du chiffrage.

### **SECURITE ROUTIERE AUX ABORDS DE L'ECOLES RD13**

Le Maire fait un point sur le dossier au conseil et explique que la commune est en attente de chiffrages de ce dernier par plusieurs entreprises de la région. Le dossier est également suivi par la Conseil Départemental de la Nièvre.

### **SALLE DES FETES**

Matériel mis à disposition dans la salle des fêtes :

- 21 tables blanches pliables
- 67 chaises en plastique
- 7 chaises en bois

Matériel stocké dans le garage de la salle des fêtes :

- 11 tables en bois
- 46 chaises en bois

Discussion est faite sur le remplacement du congélateur qui ne "congèle plus" et sur le remplacement de la gazinière.

Maryse SERPOLET va se renseigner sur le coût.

De son côté Daniel FRANCOIS va également se renseigner sur le prix de bancs en bois.

## **FESTIVAL ECOLE DE MUSIQUE D'IMPHY**

Le vote s'effectuera après prise de renseignements par Yves RIBET.

## **SICTOM AVRIL - FLEURY - LUTHENAY**

Suite à la demande du SICTOM de ne plus mettre les sacs poubelles sur la voie publique, le conseil municipal souhaite que ces derniers soient remis dans les poubelles.

## **POINT SUR L'EPICERIE**

Le projet avance avec une ouverture prévue pour le printemps 2019.

**Horaire de clôture de la séance : 22 H 50**

**Suivent au registre les signatures :**